



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 14 décembre 2017

LRAR

Monsieur le Préfet des Landes
Rue Victor Hugo
40021 MONT DE MARSAN Cedex

Objet : demande du retrait de l'arrêté accordant le permis de construire N° PC 04018216M0020 en date du 24 octobre 2017.

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous prier de reconsidérer l'opportunité de la délivrance de l'arrêté accordant le permis de construire N° PC 04018216M0020 en date du 24 octobre 2017 à la société SARL MEZOS ENERGIES afin d'édifier un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Mézos.

Étrangement votre arrêté accordant le permis de construire ne fait référence à aucune autorisation de défrichement, condition pourtant obligatoire avant toute délivrance d'autorisation de permis de construire pour les parcs photovoltaïques. Nous trouvons l'explication dans le fait que l'arrêté préfectoral N°2012-013 en date du 03/01/2012 autorisant le défrichement présenté dans le dossier d'enquête, n'ayant pas été prorogé et le défrichement n'ayant pas été réalisé avant le 03/01/2017, n'a plus de validité en date du 4 janvier 2017. L'arrêté 2017-2007 ne pas se suppléer à l'arrêté N°2012-13, il date du 18/10/2017, à cette date-là l'arrêté 2012-13 qu'il reprend n'a plus validité.

Le transfert de l'autorisation de défrichement nécessaire du fait du changement du pétitionnaire n'a pas été réalisé et ne peut plus être réalisé l'arrêté 2012-13 n'étant plus valide

L'autorisation de défrichement est une formalité nécessaire avant toute délivrance d'autorisation de permis de construire pour les parcs photovoltaïques. Ce pré requis n'est pas respecté, il en découle que l'arrêté N° PC 04018216M0020 est illégal et doit être retiré.

En vous remerciant de l'attention que vous apporterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Vice-Président Fédération SEPANSO Aquitaine
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>

Copies à:
- Mme le Préfet des Landes, M. Le Maire de Mézos et M. Pierre Girard